



Conseil régional

Groupe Europe Ecologie - Les Verts

La présidente

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Cabinet de Madame Nathalie
KOSCUISKO-MORIZET
92055 La Défense Cedex

Paris le, 09 juin 2011

Madame la ministre,

Depuis maintenant plusieurs mois, un immense dépôt de 150 000 tonnes d'ordures, sur près de 25 m de hauteur, expose les habitants de la ville de Limeil-Brévannes et du Val-de-Marne à d'inacceptables risques sanitaires et environnementaux.

La population subit depuis plusieurs années les conséquences incontrôlées des activités d'une société de récupération et de traitement de déchets du bâtiment et des travaux publics. En 2002, le gérant de la société LDG a en effet reçu l'autorisation officielle de créer un dépôt de gravats, avant d'obtenir de la préfecture du Val-de-Marne l'autorisation de le transformer en site de stockage. Il a fallu attendre un arrêté du 15 novembre 2010 pour faire cesser ces dangereuses activités, alors que la mise en liquidation judiciaire de la société LGD empêchait une amélioration de la situation et l'enlèvement des déchets.

Les riverains de cette « montagne de déchets », réunis en association, ont lancé une pétition pour interpeller les pouvoirs publics sur les nuisances et les dangers causés par cet amoncellement d'ordures, obtenant près de 3000 signatures.

Depuis quelques semaines, avec l'action combinée de la sécheresse et des émanations gazeuses, le dépôt prend régulièrement feu, menaçant directement les habitations alentour. Les fumées dégagées entraînent, outre d'insupportables désagréments liés à l'odeur, une exposition à des fumées potentiellement toxiques. Il présente également des risques d'éboulement, ce qui a conduit à fermer la nouvelle route départementale 110.

Au delà des enjeux sanitaires, la gestion en urgence et quotidienne des feux fait peser une grave menace sur l'environnement. Ainsi, les milliers de litres d'eau déversés chaque jour par les pompiers (environ 100 interventions au cours du mois de mai) pour éteindre les incendies successifs risquent d'entraîner une grave pollution de la nappe phréatique.

Les solutions d'urgence envisagées jusqu'à présent par le Préfet ne semblent pas être à la hauteur de la situation. Prévoir un arrosage permanent, extrêmement couteux sur le plan économique et environnemental, ne répond pas, selon moi, à l'urgence de la situation. Dès maintenant, il importe de rendre public un état précis de la toxicité éventuelle des matériaux entassés, et surtout, assurer leur rapide enlèvement suivi, le cas échéant d'une dépollution du site.

Les riverains et tous les responsables publics locaux sont en droit d'attendre de la part de l'Etat qu'il fasse toute la transparence sur les conséquences sanitaires et environnementales de cette situation. Au delà des aléas juridiques et du contentieux avec la société concernée, c'est la sécurité et la santé des populations riveraines qui doit primer. Celles-ci imposent une évacuation immédiate du site.

Je vous demande donc de prendre au plus tôt toutes les mesures d'urgence face aux risques auxquels sont exposés les riverains de ce qu'ils appellent désormais le « Volcan de Limeil ».

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Cécile Duflot